Image not found or type unknown

problème succession avec notaires

Par **virtex**, le **26/08/2009** à **13:59**

Bonjour,

Mon père est décédé il y a maintenant 1 ans et 4 mois, il vivait maritalement avec une personne mais n'était pas marié avec. Nous sommes 2 successeurs direct, moi et ma soeur.

Le problème est le suivant : A chaque fois que nous avons contacté le notaire en charge de la succession il a toujours invoqué diverses procédures en cours mais sans jamais nous donner de rendez-vous et sans nous donner plus de détail.

étant fâché avec la famille de mon père je n'est pas de contact avec eux.

Nous avons peur aujourd'hui qu'il se trame des choses pas très légal au niveau de la succession de mon père.

Qu'avons nous comme recourt pour faire évoluer le dossier et ainsi en finir car depuis plus d'un an nous sommes régulierement confronter a la mort de notre père alors que nous souhaiterions faire notre deuil sans tous ces soucis.

Cordialement,

Par **Moz**, le **26/08/2009** à **15:09**

Bonjour,

Sans entrer dans le détail, et sauf testament de votre père ou donation à d'autres personnes que vous et votre sœur, sachez que la totalité de la succession vous revient (à vous et votre sœur). Par conséquent, rien ne peut se faire illégalement à partir du moment où vous connaissez la consistance du patrimoine de votre père.

Si vous avez des doutes sur les compétences du notaire, changez-en !

Par **virtex**, le **26/08/2009** à **18:23**

Merci de votre réponse mais en effet le problème viens du fait que je ne connait pas la

consistance du patrimoine de mon père.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés